

REGLEMENT DU CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT

« Memory »

Article 1 : Généralités

Les présentes conditions du concours « Memory » (ci-après appelé « Concours») s'appliquent au concours organisé par Carrefour Belgium S.A., dont le siège social est situé Avenue des Olympiades, 20 à 1140 Evere, ayant comme numéro d'entreprise 0448.826.918 (ci-après « Carrefour »). Pour exécuter ce concours (organisation concours, livraison prix, notamment), Carrefour fait appel à la société Highco Data Benelux, dont le siège social est situé Kruiskouter 1, 1730 Asse, ayant comme numéro d'entreprise 0427.027.949 (ci-après « Highco Data »).

Pour participer au présent Concours, vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte de son gain le cas échéant, sans que la responsabilité des Organisateur ne puisse être engagée de ce fait et sans droit à une quelconque compensation. Il ne sera pas donné suite aux participations tardives, incomplètes ou erronées. Il n'est possible de participer au présent concours d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site Internet mycarrefourgame.be

Article 2 : Conditions relatives aux participants

1. La participation au Concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures, clientes auprès de Carrefour Belgium SA, titulaires de la Carrefour Bonus Card en ordre de validité, domiciliées en Belgique.
2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.
3. La participation est liée à un compte Carrefour Bonus Card actif.
4. Sont également exclues du Concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par l'Organisateur ou encore qui auront communiqué une identité erronée ou douteuse.

5. Les collaborateurs et membres du personnel des Organisateurs et des tiers auxquels ils font appel pour l'élaboration du Concours ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit ne peuvent participer au Concours.

Article 3 : Modalités et conditions de participation

1. Le Concours est uniquement valable en Belgique sur le site mycarrefourgame.be
2. Le Concours débute le 12 avril et se termine le 5 mai à minuit.

Les participants s'identifieront pour participer à ce Concours via la plateforme sur le site mycarrefourgame.be, soit via le code pin (n°Carrefour Bonus Card, date de naissance encodée et code postale)

- soit via le Login/Password Carrefour Connect.

En outre, le participant est invité à

- Approuver le règlement du présent Concours - Approuver les conditions du programme de fidélité Bonus Card le cas échéant.

3. L'épreuve du « Memory » du concours est la suivante :

Au début du jeu toutes les images sont retournées. En cliquant sur une carte, elle se retourne et le joueur peut ainsi découvrir son image. Le joueur doit essayer de mémoriser la photo et trouver sa paire. Si les deux cartes correspondent, le joueur gagne 5 points. Ainsi, la paire de carte est retirée de la partie. Si les images sur les cartes ne correspondent pas, les cartes se retournent à nouveau et le joueur doit recommencer dans le temps imparti. Le joueur qui cumule le plus de points durant le mois gagne le jeu.

4. Seront seules considérées comme valables les participations où un score a été obtenu (même 0), ainsi que tous les autres renseignements repris supra.
5. Chaque participation qui est incomplète ou envoyée autrement que par le site susmentionné et arrivant après la date de fin de la période de concours sera considérée nulle et sans effet.
6. Le participant ne peut participer qu'une seule fois par jour, une participation par Compte Bonus. Un compte Bonus peut jouer une fois par jour. Il peut améliorer son score en jouant une fois par jour, mais le score ne se cumule pas. On tiendra compte du meilleur score réalisé pour chaque compte Bonus en fin d'action afin de déterminer le(s) gagnant(s).

Article 4. Gagnants des prix

Le gagnant est la personne qui satisfait à toutes les conditions du Concours :

Il ou elle doit s'être correctement inscrit(e) sur le site web du Concours en complétant ses coordonnées.

A la fin du mois du concours (voir article 5), le gagnant sera celui qui aura cumulé le plus de points durant le mois gagne l'épreuve du « Memory ». En cas d'ex æquo, le gagnant sera déterminé par sa date de participation. Celui ayant la participation la plus antérieure (jour et heure) sera désigné gagnant.

La désignation des gagnants ne peut d'aucune manière faire l'objet d'une contestation, sauf en cas de fautes graves ou intentionnelles de l'organisateur.

Article 5. Attribution et description des prix

1. Il y aura 75 gagnants du concours, selon l'ordre de classement (décroissant) ci-après décrit, durant l'ensemble de la période du concours. A la fin du mois (au terme de la période de validité du Concours) un tableau des meilleurs scores sera établi.
 1. Les prix à gagner sont les suivants :
 - Du 1er au 25ème : carte Resto pass type gastronomique (valable 6 mois)
 - Du 25ème au 50ème : carte Resto pass (valable 1 an)

Les gagnants du concours seront contactés par e-mail avant le 15 mai 2019.

2. Les prix seront envoyés par mail (en ce compris l'attribution des Points Bonus sur la Carrefour Bonus Card du gagnant) avant le 15 mai 2019.
3. Tous les prix sont personnels et ne peuvent donc être ni cédés, ni convertis en espèces ni échangés.
4. En cas de refus ou de non-retrait ou non-attribution d'un prix ou de défaut de réponse au mail d'invitation des organisateurs endéans le délai exigé, quelle qu'en soit la raison, celui-ci reviendra aux sociétés organisatrices et le gagnant perdra tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.
5. Si l'adresse communiquée s'avère être incorrecte ou, sans que les sociétés organisatrices puissent être mises en cause, un prix n'est pas réclamé par un gagnant dans les 3 semaines suivant la fin du concours, ce gagnant perd son droit au prix et celui-ci reste la propriété des sociétés organisatrices. Dans ce cas, le gagnant perd tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.
6. Toute demande (écrite) concernant ce Concours doit être envoyée à : Carrefour Belgium – Bonus Card – Avenue des Olympiades 20 – 1140 Evere.
7. Un seul prix est attribué par gagnant (par Compte Bonus)

Article 6 : Responsabilité

1. Dans la mesure où la détermination des gagnants s'effectue sur la base d'un procédé informatique, les Organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'une déficience

des réseaux informatiques, ni des pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'internet ou par les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données et l'hébergement du site Internet.

2. Les Organismes peuvent suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que la responsabilité des Organismes ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au site –, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs, une multiplication des comptes...
3. Les Organismes se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le règlement ou le Concours sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les Organismes ne peuvent être tenus pour responsables des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation au Concours ou des prix attribués.
4. Le participant reconnaît que sa participation s'effectue entièrement à ses propres risques. L'organisateur n'offre aucune garantie sur le prix remporté.
5. Les frais de participation sont à la seule charge des participants. En aucun cas les participants ne peuvent exiger des sociétés organisatrices qu'elles leur remboursent les frais de leur participation au Concours.
6. Les sociétés organisatrices ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse erronée ou inconnue.
7. Si le Concours devait être annulé suite à un cas de force majeure, les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas en être tenues responsables. Les sociétés organisatrices ne peuvent d'avantage être tenues responsables d'un problème technique quelconque.
8. Les sociétés organisatrices accordent les plus grands soins possibles à l'organisation du Concours et à la gestion de son site web. Néanmoins, il est possible que l'information reproduite ou donnée ne soit pas complète ou qu'elle soit incorrecte. Des éventuelles imprécisions, erreurs d'orthographe ou autres fautes comparables sur le site web des sociétés organisatrices ou sur d'autres matériaux (de promotion) rendus publics par les sociétés organisatrices, de quelque nature que ce soit, ne peuvent être opposées aux sociétés organisatrices, ni faire naître une quelconque obligation pour les sociétés organisatrices.
9. La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.
10. En conséquence, la société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :
 - du contenu des services sur le site dédié précité et, de manière générale, de toutes les informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
 - de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
 - de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Site ;

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier ou papier électronique, et plus généralement de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue (bug) informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

11. Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants à ce concours se fait sous leur entière responsabilité.
12. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. En aucun cas, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au présent concours. Dans la mesure où la transmission des réponses se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du Site. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompue en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.
13. La société organisatrice fera des efforts pour permettre un accès au concours et au Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au concours qu'il contient. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.
14. La société organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination et décompte des votes et l'attribution des prix soit conforme au règlement du présent concours. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système d'attribution, la société organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants. L'organisateur ne saurait pas non plus être tenu responsable de la jouissance ni de l'usage que fait le gagnant de son prix remporté.
15. Les organisateurs ne font ou ne donnent directement aucune garantie à propos du prix et ne peuvent être tenus responsables pour tout dommage occasionné (in)directement par le prix gagné. Le prix est indivisible et devra être accepté tel quel. Ces prix sont personnels et ne seront ni cessibles, ni échangeables contre un autre prix, ni transformés en espèces. Par

ailleurs, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de remplacer le prix annoncé par un autre prix.

Article 7 : Données personnelles

Dans le cadre de la gestion de ce Concours, Carrefour traite les données des participants, en tant que responsable du traitement, conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Carrefour Belgium S.A et par Highco Data (sous-traitant de Carrefour) aux fins de gestion du présent Concours.

Les données telles que Nom, prénom, adresse e-mail, seront récupérées de la DB Carrefour.

Le cas échéant, l'adresse email du participant pourra être complétée.

La date et heure de la réponse ainsi que la réponse aux conditions générales de l'action, de la Carrefour Bonus Card (le cas échéant) et du consentement aux communications électroniques ainsi que la langue seront également conservées par Carrefour.

Les données de contact et de consentement seront conservées par Carrefour dans le cadre de l'exercice du service Carrefour Bonus Card.

Le score obtenu lors de chaque participation ainsi que la date et heure de l'obtention chaque score seront conservés.

Les données de participation au jeu seront conservées par HighCo jusqu'à un (1) mois après l'action.

Carrefour ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes.

Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant Carrefour Belgium S.A. :

- via notre formulaire de contact disponible sur : https://support.carrefour.eu/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=360000049249
- par téléphone via 0800/9.10.11
- par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des Olympiades, 20 – 1140 Brussel

L'organisateur conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de ce Concours et maximum jusqu'au 31 janvier 2019.

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à ce Concours sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 8 : Droit applicable et juridiction compétente

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent le Concours et qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.